



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question écrite n° 85672

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur les génocides oubliés. Alors qu'est commémoré cette année le soixante-dixième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis et le centième anniversaire du génocide des Arméniens, le génocide des Hereros et des Namas de Namibie par les colons allemands il y a 110 ans est totalement oublié. Pourtant, les travaux de nombreux historiens révèlent que ce génocide allait préfigurer les deux génocides précités. Il voudrait savoir s'il serait possible de rendre hommage aux victimes de ce génocide dans le cadre du cycle commémoratif qui a lieu cette année, afin de sensibiliser les jeunes générations à cet événement historique trop méconnu.

Texte de la réponse

En France, diverses manifestations tendant à éveiller les consciences (colloques, expositions...) ainsi qu'à rendre hommage aux victimes des génocides (cérémonies) sont fréquemment organisées sur le territoire national. A cet égard, il convient notamment de rappeler que le 27 janvier a lieu la journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité, à l'occasion de laquelle le ministère chargé de l'éducation nationale invite la communauté éducative à engager une réflexion avec les élèves sur l'Holocauste et les génocides reconnus, en liaison avec les programmes scolaires. S'agissant des massacres perpétrés contre les Héréros et les Namas, l'Allemagne a déclaré, en 2015, qu'elle considérait que la guerre d'extermination menée par ses troupes coloniales en Namibie entre 1904 et 1908 constituait un crime de guerre et un génocide. A ce jour, le caractère génocidaire de ces événements n'a pas été reconnu juridiquement par les instances internationales de l'Organisation des Nations unies (ONU). En France, la politique de mémoire mise en place par le ministère de la défense s'attache actuellement à perpétuer, à l'occasion de cérémonies, le souvenir des conflits contemporains auxquels elle a participé depuis 1870, ce qui n'est pas le cas du génocide évoqué par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85672

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5672

Réponse publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5781